

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 014-966/15/CC

**■ Modification de l'échéancier de versement des subventions pour l'année 2015 à l'association "Ciotat Emploi Initiatives" gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MPM Est - Approbation d'une convention
DHCS 15/12868/CC**

Monsieur le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la communauté urbaine :

- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Est
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre
- ✓ Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

De nouveaux protocoles ont été élaborés en 2012 pour les 3 PLIE de MPM ; ces protocoles qui couvrent la période 2013-2017 et fixent entre autre les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Communauté du 26 octobre 2012.

Par ailleurs, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a souhaité verser un fonds de concours pour l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires des trois PLIE à la Communauté urbaine à partir de 2012. Une nouvelle convention de fonds de concours couvrant les années 2015, 2016 et 2017 a été validée par le Bureau de la Communauté le 9 octobre 2014.

La Communauté urbaine apporte donc aux PLIE une partie de ses fonds propres, Malgré ce, les associations support des PLIE continuent à avoir des soucis de trésorerie. A leur demande, la communauté urbaine a donc sollicité en juillet 2013 une association dont elle est membre et qui apporte son expertise financière au service du développement de l'économie sociale et solidaire, l'association Esia.

Deux objectifs ont été assignés à cette mission :

- analyser depuis 2010 le contexte institutionnel et les différentes conventions financières qui ont structuré les différentes programmations des PLIE et leurs conséquences,
- faire des préconisations pour la période 2014-2017 pour résoudre les problèmes de trésorerie de ces trois associations.

Les conclusions montrent que, si chacun des trois PLIE a une exploitation moyenne équilibrée, leur besoin en fonds de roulement est structurellement important.

C'est tout particulièrement le cas de « Ciotat Emploi Initiatives », association support du PLIE MPM Est, qui a souhaité, dans le cadre des engagements pluriannuels pris par MPM dans son protocole d'accord 2013-2017, solliciter une révision de l'échéancier de versement des subventions soit 80 000 euros en 2015.

Cette somme lui permettra d'engager les mesures urgentes nécessaires au redressement de sa situation.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

En 2016 et 2017, la participation de MPM au protocole d'accord du PLIE MPM Est, soit 130 000 euros par an, sous réserve de l'annualité budgétaire, sera donc minorée de 40 000 euros en 2016 et de 40 000 euros en 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire permettant le financement de fonds de roulement pour les associations ;
- La délibération RNOV 003-603/12/CC du 26 octobre 2012 approuvant le protocole d'accord 2013-2017 du PLIE MPM Est ;
- La délibération RNOV 005-677/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant la stratégie d'intervention de MPM dans les programmes européens 2014-2020 ;
- La délibération HPV 001-389/14/BC du 9 octobre 2014 approuvant la convention de fonds de concours du Conseil Général à la communauté urbaine pour l'accompagnement à l'emploi des trois PLIE pour 2015, 2016 et 2017 ;
- La délibération HPV 007-611/14/CC du 19 décembre 2014 approuvant la candidature de MPM pour être organisme intermédiaire au titre de la programmation du FSE 2014-2020 ;
- La délibération HPV 002-812/12/CC du 19 février 2015 attribuant une subvention pour l'année 2015 à l'association « Ciotat Emploi Initiatives » gestionnaire du PLIE MPM Est ;
- Le Programme Opérationnel National 2014-2020 du Fonds Social Européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;
- Le protocole d'accord du PLIE MPM Est 2013-2017 signé le 30 avril 2013 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine souhaite répondre favorablement aux difficultés de trésorerie rencontrées par l'association « Ciotat Emploi Initiatives » en lui accordant une aide exceptionnelle en 2015 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 000 euros pour l'année 2015 à l'association « Ciotat Emploi Initiatives » pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Est.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Article 3 :

Est annulée la convention n°15/1098 conclue avec l'association du PLIE MPM Est « Ciotat Emploi Initiatives » et approuvée au Conseil de Communauté du 19 février 2015.

Article 4 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association du PLIE MPM Est « Ciotat Emploi Initiatives ».

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent à ce rapport.

Pour Visa,
Le Conseiller délégué
Habitat – Logement – Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER